



Pour publication immédiate

COMMUNIQUÉ

LES TECHNICIENS AMBULANCIERS (PARAMÉDICS) DE LA CÔTE-NORD AFFILIÉS À LA FSSS-CSN ENTÉRINENT L'ENTENTE DE PRINCIPE SUR L'INTÉGRATION À LA NOUVELLE ÉCHELLE SALARIALE

Baie-Comeau, 25 août 2009 — Les techniciens ambulanciers (paramédics) affiliés à la FSSS-CSN ont entériné dans une proportion de 60% l'entente de principe intervenue le 9 juillet 2009 avec le ministère de la Santé et des Services sociaux concernant l'intégration des travailleurs et travailleuses du secteur à la nouvelle échelle salariale. Ce résultat intervient au terme d'une tournée d'assemblées générales à travers tout le Québec.

Sur la Côte-Nord, les paramédics ont, pour leur part, entériné l'entente dans une proportion de 73%.

L'entente prévoit que tous les paramédics du Québec pourront atteindre le maximum de la nouvelle échelle salariale, soit 30.40\$ de l'heure, et ce, en tenant compte de leur formation, leur scolarité et aussi leur expérience. L'intégration des travailleuses et des travailleurs actuels dans cette nouvelle échelle est fixée rétroactivement au 1^{er} juillet 2009, selon les modalités qui favorisent notamment la reconnaissance de l'expérience.

Il s'agit de l'aboutissement d'une longue démarche et de longs pourparlers entrepris depuis plus d'un an, au cours de laquelle les travailleuses et travailleurs se sont mobilisés à travers tout le Québec pour obtenir cette reconnaissance professionnelle.

La FSSS-CSN représente plus de 125 000 syndiqué-es au Québec, dont plus de 3200 paramédics. Le Conseil central Côte-Nord CSN représente plus de 5000 syndiqué-es provenant de tous les secteurs d'activité tant public que privé de la région. La Confédération des syndicats nationaux à laquelle ils sont affiliés compte au-delà de 300 000 membres.

-30-

Source: M. Martin Garneau
Vice-président
FPESPQ Côte-Nord
418-445-0020

M. Pierre Paul
Conseiller syndical
SAMVR-CSN
418-297-0245

